

LA FRANÇAISE INFLECTION POINT TREND PREVENTION

Fonds Commun de Placement

Rapport annuel au 28 juin 2024

Rapport de gestion
« non audité par le Commissaire aux Comptes »

ORIENTATION

IDENTIFICATION

CLASSIFICATION

Actions internationales.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du fonds est l'appréciation du capital à long terme.

L'objectif recherché est de surperformer l'indice MSCI World libellé en euro, dividendes réinvestis, net de frais, autour d'une thématique liée à des enjeux fondamentaux du monde contemporain.

INDICATEUR DE REFERENCE

Le MSCI World libellé en euro, dividendes nets réinvestis, est représentatif du cours des actions de sociétés cotées sur les grands marchés mondiaux.

Code Bloomberg : MSDEWIN

Administrateur de l'indice : MSCI Limited. A la date de la dernière mise à jour du prospectus, l'administrateur n'est plus inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur : <http://www.msci.com>

Toutefois, le fonds ne se fixe pas de contraintes a priori en termes de risque relatif (tracking error), la composition du portefeuille pouvant s'éloigner significativement de celle de l'indice.

Le fonds n'est ni indiciel ni à référence indicielle mais à titre de comparaison a posteriori, le porteur peut se référer à l'indicateur de référence. L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle son indice de référence. La gestion du fonds est discrétionnaire: le fonds sera principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et pourra être exposé à des émetteurs non inclus dans l'indice de référence. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart important/significatif par rapport au niveau de risque de l'indice de référence est anticipé.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

1. Stratégie utilisée

L'univers d'investissement est essentiellement celui des entreprises mondiales bénéficiant des enjeux liés à la globalisation.

La sélection des valeurs au sein de l'univers de référence, se fait d'après un modèle propriétaire d'analyse et de notations extra financières et financières. La notation extra financière prend en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la définition de l'univers d'investissement éligible.

Au sein du processus d'investissement, la sélection des titres s'effectue en deux temps:

- I. L'application d'un premier filtre vise à identifier et éliminer, les sociétés qui présentent les plus mauvaises notes ESG. Les tests ESG sont réalisés sur chacun des trois piliers pris séparément et sur l'ensemble de la note. Ce premier filtre permet de classer les entreprises en relatif à leur secteur selon ces indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (avec à titre d'exemple des critères tels que : émissions carbone, accidents du travail, indépendance des administrateurs). Ce classement aboutit à l'exclusion d'au moins 10% de l'univers d'investissement initial. C'est également à cette première étape que la société de gestion s'assure de l'exclusion des titres qui entrent dans le champ des critères d'exclusion systématiques comme la politique d'exclusion des armes controversées <https://www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/>

II. La liste des titres ayant passé le premier filtre ESG fait ensuite l'objet d'une recherche fondamentale approfondie afin de sélectionner les meilleures opportunités d'investissement correspondant à la thématique du fonds. Cette seconde étape du processus de sélection des titres consiste à réaliser d'une part une analyse financière fondamentale des entreprises (croissance, qualité, valeur), complétée par une analyse spécifique de critères ESG et de critères stratégiques organisés autour des capacités d'innovation et d'adaptabilité des entreprises.

La société de gestion s'appuie sur une recherche extra financière développée au travers d'un partenariat au sein du Groupe La Française. Des précisions complémentaires sur ce(s) partenariat(s) et cette analyse extra financière de la société de gestion et le code de transparence sont disponibles sur le site de La Française AM : <https://www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/>.

La décision finale d'investissement est laissée à l'appréciation du gérant selon ses convictions sur la base de l'univers d'investissement préalablement défini.

La sélection peut se porter sur des actions de toutes capitalisations boursières, sans limite d'investissement sur les petites et moyennes capitalisations.

Le fonds est investi en actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote, transmissibles par inscription en compte ou tradition, émis par des sociétés françaises ou étrangères et admis à la négociation sur des marchés réglementés, sans zone géographique prépondérante :

- de pays membres de l'OCDE jusqu'à 100% maximum de l'actif,
- de pays hors OCDE jusqu'à 50% maximum de l'actif.

Le degré minimum d'exposition du portefeuille au risque action est de 75%. L'exposition maximale en petites capitalisations est fixée à 20%. L'investisseur d'un pays membre de la zone euro est peut être exposé au risque de change jusqu'à 100% de son actif.

Le fonds peut également détenir, dans la limite de 25% de l'actif, des obligations ou des titres de créance émis sur le fondement du droit français ou un droit étranger et admis à la négociation sur un marché réglementé.

La répartition dette privée / dette publique n'est pas déterminée à l'avance et sera effectuée en fonction des opportunités de marché.

Le fonds peut d'autre part investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger.

Le fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré : contrats à terme (futures), options, swaps. Chaque instrument dérivé répond à une stratégie précise de couverture, d'arbitrage ou d'exposition visant à (i) assurer la couverture générale du portefeuille ou de certaines classes d'actifs détenues en portefeuille aux risques de marché, (ii) reconstituer de façon synthétique des actifs particuliers, (iii) ou augmenter l'exposition du fonds au risque de marché en vue de réaliser l'objectif de gestion.

L'exposition globale du portefeuille (actions et taux) incluant les produits dérivés est de 110% maximum de l'actif net, l'exposition via les dérivés n'excédant pas une fois l'actif de l'OPCVM.

2. Actifs utilisés (hors dérivés intégrés)

a) Actions : oui

Le fonds est investi en actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote, transmissibles par inscription en compte ou tradition, émis par des sociétés françaises ou étrangères et admis à la négociation sur des marchés réglementés de pays membres de l'OCDE et/ou de pays hors OCDE sans zone géographique prépondérante.

Aucune contrainte sectorielle.

Les investissements se font dans des titres de toutes capitalisations boursières, l'exposition maximale en petites capitalisations étant fixée à 20%.

Le degré minimum d'exposition du portefeuille au risque action est de 75%.

b) Titres de créance et instruments du marché monétaire :

- Titres de créance négociables : oui
- Obligations : oui
- Bons du Trésor : oui
- Billets de trésorerie : oui

- Certificats de dépôt : oui

Le fonds peut détenir, dans la limite de 25% de l'actif, des obligations ou des titres de créance libellés en euro ou en dollar américain, émis sur le fondement du droit français ou d'un droit étranger et admis à la négociation sur un marché réglementé. Ces titres de taux auront une notation au moins égale à A (Standard & Poors) ou une notation équivalente sur la base de critères internes à la société de gestion.

La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations et effectuera une analyse crédit à chaque investissement.

La sensibilité de la partie investie en instruments de taux d'intérêt est comprise entre 0 et 2.

c) Parts ou actions d'OPCVM :

Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger.

Ces OPCVM seront utilisés notamment pour gérer la trésorerie du fonds ou pour bénéficier d'une stratégie d'investissement correspondant à l'objectif de gestion du fonds.

Ces OPCVM pourront le cas échéant être gérés par la société de gestion ou une société liée.

3. Instruments dérivés

Le fonds utilisera des instruments dérivés de préférence sur les marchés à terme organisés internationaux, mais se réserve la possibilité de conclure des contrats de gré à gré lorsque ces contrats permettront une meilleure adaptation à l'objectif de gestion ou auront un coût de négociation inférieur.

Le fonds utilisera des instruments financiers à terme et optionnels pour couvrir et/ou exposer le portefeuille sur les risques associés aux actifs.

Le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou exposer le portefeuille sur les risques :

- Actions : oui
- Crédit : non
- Taux : oui
- Indices : oui
- Devises : oui, (exposition).

Le fonds pourra utiliser tous les instruments à terme fermes ou conditionnels internationaux.

Tous les risques associés aux actifs pourront être couverts ou exposés par des instruments financiers à terme tels que futures, forwards, indices, options, swaps de devises, swaps de performances, change à terme.

L'utilisation des dérivés permet une souplesse dans la gestion et une meilleure réactivité vis-à-vis des marchés afin d'optimiser les investissements sur les différents marchés.

A titre d'exemple :

Les Contrats à terme (futures) peuvent être utilisés pour augmenter l'exposition du fonds au risque des marchés d'actions (exemple : achat de Futures CAC 40 en vue de profiter d'une hausse éventuelle du marché des actions françaises).

Les Options peuvent être utilisées pour modifier le profil de résultat attendu en augmentant l'exposition du fonds face au marché ou à l'évolution de certains titres (achat d'options d'achat sur indice ou sur des valeurs spécifiques).

Les opérations de swap, cap et floor peuvent être utilisées pour atténuer le profil de risque du portefeuille ou de certaines classes d'actifs détenues en portefeuille (exemple : couverture des actions détenues en portefeuille par la conclusion d'un swap d'indice contre taux d'intérêt).

Toutes les opérations, converties en équivalent sous-jacent à terme, sont effectuées dans la limite globale d'engagement hors bilan d'une fois l'actif de l'OPCVM.

Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré :

Les contreparties des opérations de gré à gré seront des contreparties, de type établissement de crédit, autorisées par la société de gestion et domiciliées dans des pays membres de l'OCDE.

Ces contreparties ne disposent d'aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la gestion de l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés.

Ces opérations pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe de la société de gestion.

Ces opérations peuvent donner lieu à la remise en garantie :

- d'espèces
- de titres émis par les pays membres OCDE

- de parts ou actions d'OPCVM/FIA monétaires

Le fonds ne recevra pas de titres en garantie dans le cadre de la gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et aux techniques de gestion efficaces de portefeuille.

Les garanties financières reçues en espèces peuvent être :

- placées en dépôt auprès d'établissements de crédit ayant leur siège social dans un Etat membre de l'OCDE ou un Etat tiers ayant des règles prudentielles équivalentes,
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité,
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

4. Titres intégrant des dérivés : le fonds n'a pas pour objet de chercher à acquérir directement des actifs de cette nature (ex. bons de souscription d'actions...). Toutefois, il pourra en détenir dans le cadre d'opérations financières.

5- Dépôts : néant

6. Emprunts d'espèces

Le fonds n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Toutefois il pourra réaliser des opérations temporaires d'emprunt d'espèces dans la limite de 10% de son actif.

7- Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

- o Description générale des opérations :

- Nature des interventions :

Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront réalisées conformément au Code Monétaire et Financier. Elles seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus de l'OPC. En aucun cas ces stratégies n'auront ni pour objectif ni conséquence de créer un effet de levier.

- Nature des opérations utilisées :

Ces opérations consisteront en des prêts et emprunts de titres et/ou en des prises et des mises en pensions. Les instruments faisant l'objet d'opérations de cette nature sont des actions, obligations et autres titres de créances négociables, émis par des entités publiques et/ou privées, de notation Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- (Standard&Poors) ou Baa3 (Moody's) et/ou à caractère spéculatif.

o Données générales pour chaque type d'opération :

- Niveau d'utilisation envisagée :

Les opérations de cession temporaire de titres (prêts de titres, mises en pension) pourront être réalisées jusqu'à 50 % maximum de l'actif de l'OPC tandis que les opérations d'acquisition temporaire de titres (emprunts de titres, prises en pension de titres) pourront être réalisées jusqu'à 10 % maximum de l'actif de l'OPC.

La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet de telles opérations pourra représenter 25% de l'actif.

- Sélection des contreparties :

La société de gestion s'appuie sur un processus spécifique de sélection d'intermédiaires financiers, également utilisé pour les intermédiaires destinés aux opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres. Ceux-ci sont sélectionnés en fonction de la qualité de leur recherche, de la liquidité qu'ils offrent mais aussi de leur rapidité et de leur fiabilité dans l'exécution et leur qualité de traitement des ordres.

A l'issue de ce processus rigoureux et régulier, sanctionné d'une note, les contreparties sélectionnées pour les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres sont des établissements de crédit autorisés par la société de gestion, ayant leur siège social dans un état membre de l'Union Européenne.

- Rémunération :

Aucune rémunération n'est acquise au dépositaire (dans le cadre de sa fonction dépositaire) ou à la société de gestion sur les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres. Tous les revenus provenant de ces opérations sont intégralement perçus par l'OPC.

Les coûts/frais opérationnels liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ne sont pas facturés au fonds, ces coûts/frais étant intégralement pris en charge par la société de gestion.

Par ailleurs la société de gestion ne perçoit aucune commission en nature sur ces opérations.

- Garanties acceptables :

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et négociées de gré à gré, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des espèces dans sa devise de référence.

Les garanties seront conservées par le dépositaire de l'OPC.

- Politique de réinvestissement de garanties reçues :

Les garanties financières reçues en espèces sont réinvesties conformément aux règles applicables.

Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par l'OPC à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Les garanties financières reçues en espèces pourront être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme.

Les titres reçus en collatéral ne pourront être ni vendus, ni réinvestis ni remis en garantie.

- Risques :

Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où les garanties reçues en espèces dans la devise de référence de l'OPC ne présentent ni risque de change ni risque de valorisation au gré des marchés financiers. De ce fait, il n'y aura pas de politique de décote appliquée à la garantie reçue.

Les équipes de contrôle en charge du fonds suivront l'ensemble des limites décrites dans la rubrique « Niveau d'utilisation envisagée ». La politique de garanties financières limitée aux espèces ne nécessite pas de procédure de risque spécifique au suivi du collatéral et à celui des décotes associées.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés".

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs : il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion. Au travers du fonds, les souscripteurs s'exposent principalement aux risques suivants :

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque de baisse des actions détenues en portefeuille :

L'exposition aux marchés actions est de 75% minimum de l'actif. Si les marchés baissent la valeur du fonds baissera. Sur les marchés de petites capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du FCP peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Le fonds pourra être exposé jusqu'à 50% maximum de l'actif sur les pays hors OCDE. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque lié à la concentration éventuelle du portefeuille sur des émetteurs appartenant à des secteurs spécifiques; en cas d'événement affectant l'un des secteurs d'investissement du fonds, la valeur liquidative baisse.

Risque de dispersion des résultats de gestion autour de leur tendance moyenne, la volatilité du fonds étant liée à celle des marchés actions.

LFIP TREND PREVENTION

Risque de change :

Le risque de change est le risque de baisse des investissements par rapport à la devise de référence du portefeuille en Euro. La fluctuation des monnaies par rapport à l'Euro peut avoir une influence négative sur la valeur de ces instruments et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de taux :

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêt pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit lié aux émetteurs des titres de créance :

Il s'agit de risques pouvant résulter de la dégradation de signature d'un émetteur de titre de créance. Lorsqu'un émetteur subit une dégradation de signature ou se trouve en risque de défaut, la valeur de ses actifs baisse. Par conséquent, cela peut faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Dans le cadre d'un investissement obligataire, il existe un risque direct ou indirect lié à la présence éventuelle de titres de moins bonne qualité dits « spéculatifs ». Ces titres classés en « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance, sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, et ne sont pas toujours suffisamment liquides pour être vendus à tout instant au meilleur prix. La valeur de la part du FCP peut donc se trouver diminuée lorsque la valeur des titres haut rendement en portefeuille baisse.

Risque lié à la surexposition :

Le fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition globale du fonds jusqu'à 110% maximum. En fonction du sens des opérations du fonds, l'effet de la baisse (en cas d'achat d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de contrepartie : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et aux acquisitions et cessions temporaires de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de conflits d'intérêt potentiels :

Ce risque est lié à la conclusion d'opérations de cessions/acquisitions temporaires de titres au cours desquelles le fonds a pour contrepartie et/ou intermédiaires financiers une entité liée au groupe auquel appartient la société de gestion du fonds.

Risque de durabilité : il s'agit de la survenance éventuelle d'un événement ou d'une condition ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement causer un impact négatif important sur la valeur de l'investissement du fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque en tant que tel, soit avoir un impact sur d'autres risques et corrélativement contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées dépassées, ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

Garantie ou protection :

Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou de protection.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

3 ans.

LFIP TREND PREVENTION

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

CONTEXTE ECONOMIQUE

Aux Etats-Unis, après une croissance dynamique en 2023 (+2,5%), le PIB du premier trimestre 2024 n'a progressé que de +1,4% en rythme annualisé, tiré par la consommation privée et les investissements mais pénalisé par le solde extérieur et les variations des stocks. Toutefois, la consommation domestique ralentit (+1,5% après +3,3% au quatrième trimestre 2023). En parallèle, le marché du travail se normalise avec un taux de chômage en hausse, à 4% en mai 2024 (après 3,7% en mai 2023).

Le Fonds Monétaire Internationale prévoit la poursuite du dynamisme de l'économie américaine avec une croissance de +2,7% cette année qui s'explique, selon l'institution, « par une croissance marquée de la productivité et de l'emploi mais aussi par une forte demande dans une économie toujours en surchauffe ». Toutefois, du côté des prix, l'inflation ne baisse que très progressivement et les surprises à la hausse sur le premier trimestre 2024 n'ont pas rassuré la Fed sur un retour rapide et durable vers la cible des 2%.

Dans ce contexte, la Fed a laissé ses taux directeurs inchangés depuis juillet 2023, entre 5,25% et 5,50%, et ne prévoit qu'une seule baisse de taux de 25 points de base d'ici la fin de cette année (selon son scénario médian) face à un indice PCE (Personal Consumption Expenditures) des prix à la consommation qui devrait encore s'élever à +2,8% au quatrième trimestre 2024 selon les projections de la Réserve fédérale.

En zone euro, la Banque Centrale Européenne (BCE) a annoncé le 6 juin le début de son cycle d'assouplissement monétaire avec une baisse de taux de 25 points de base, portant le taux de dépôt à 3,75%, grâce au processus global de désinflation vers l'objectif de 2% d'ici le quatrième trimestre 2025 (selon les projections de la BCE). Toutefois, le rythme de baisses de taux dans les mois à venir devrait être graduel (une par trimestre selon les perspectives de marché) face à la persistance de l'inflation notamment dans les services (+4,1% en glissement annuel en mai) et à la réaccélération de l'activité économique européenne bien qu'à partir de niveau bas. Le PIB de la zone euro s'est redressé de +0,3% sur le premier trimestre 2024 par rapport au trimestre précédent (après -0,1% au cours du quatrième trimestre 2023), soutenu par les exportations nettes tandis que la consommation n'a augmenté que marginalement et que l'investissement a diminué. Au sein du bloc européen, l'activité progresse en Allemagne (+0,2% après -0,5%), en France (+0,2% après +0,3%), en Italie (+0,3% après +0,1%), et plus nettement en Espagne (+0,7% après +0,7%). La Commission européenne table sur une croissance en zone euro de +0,8 % cette année après +0,4% en 2023. Le ralentissement de l'inflation combiné à la vigueur des salaires devrait soutenir le pouvoir d'achat et la consommation des ménages.

En Chine, la croissance a été plus forte que prévue au premier trimestre 2024, +1,6% en rythme trimestriel (après +1,2% au quatrième trimestre 2023). Elle est principalement soutenue par l'activité dans l'industrie tandis que le manque de vigueur de la demande domestique persiste avec le faible niveau de confiance des ménages chinois. La consommation privée reste fragilisée par la crise profonde que traverse le secteur de l'immobilier en dépit de la multiplication des mesures de relance des autorités chinoises destinées à assouplir les conditions d'achats de logements et d'accès au crédit. La production industrielle a augmenté de +5,6% en glissement annuel en mai tandis que la croissance des ventes au détail n'a progressé que de +3,7% sur la même période. Les crédits à l'économie se sont également modérés, à +8,4% sur un an en mai. Le FMI table sur une prévision de croissance de 5% en 2024, en ligne avec l'objectif du gouvernement.

POLITIQUE DE GESTION SUR L'EXERCICE

Performances annuelles	La Française Inflection Point Trend Prévention - Part I	La Française Inflection Point Trend Prévention - Part P
Fonds	21,55%	20,69%
Indice	22,35%	22,35%

Au 28 juin 2024 et sur une période d'un an glissant, la part I du fonds La Française Inflection Point Trend Prévention affiche une performance de +21.55% et son indice de référence le MSCI World NR en euro affiche une performance de +22.35%. Cette légère sous performance est liée à l'orientation structurelle du fonds d'être surpondéré sur les thématiques de long terme (notamment la Technologie et l'Industrie). Il est en conséquence nettement sous-pondéré en valeurs Financières, Santé et qui ont bien performé sur la période.

LFIP TREND PREVENTION

La volatilité 1 an du fonds est globalement en ligne avec celle de son indice (9.79% vs. 9.24%) et son écart de suivi (tracking-error) est de l'ordre de 4.65%. Cette divergence souligne le caractère marqué des positions prises par le fonds relativement à son indice. Sur l'exercice le fonds a été en moyenne investi à hauteur de 95% en actions. Il est constitué d'environ 60 lignes. Il est structurellement fortement surpondéré en valeurs industrielles et technologiques ainsi qu'en matières premières.

L'exercice de fin juin 2023 à fin juin 2024 a été marqué par l'essor de la demande liée à l'Intelligence Artificielle, tirant les sociétés technologiques vers des plus hauts historiques dans un contexte de changement d'appréciation brusque des politiques monétaires mondiales alors que l'inflation reste soutenue et l'économie surprend positivement aux Etats-Unis. A contrario, l'économie chinoise peine à rebondir, ce qui a pesé sur la performance des valeurs chinoises et hongkongaises. Dans ce contexte, le MSCI World NR en Euro a progressé de +22,35% sur la période.

Sur les 4 premiers mois, l'indice mondial a été pénalisé par la hausse des taux longs américains de près de 120bps avec un pic à 5.01% le 23 octobre 2023. L'indice a logiquement perdu 3% sur la période. Les 8 mois suivants ont continué à être marqués par la volatilité des taux souverains, tout d'abord en reculant jusqu'à 3,8% fin décembre, puis qu'une majeure partie des économistes anticipaient autour de 6 baisses de taux en 2024. De 6 baisses de taux, le consensus anticipait en juin 2024, une à deux baisses de taux avant la fin l'année. La crainte de taux *Higher for longer* s'est donc concrétisée dans un contexte de dynamique économique américaine robuste. Malgré ce contexte de volatilité des taux, la résilience de l'économie et les nouvelles thématiques de croissances ont permis à l'indice mondial de retracer 26% sur le reste de la période. En effet, la demande liée à l'Intelligence Artificielle impacte d'ores et déjà positivement certaines sociétés et ont soutenu l'indice MSCI World. Depuis le début de l'année 2024, Nvidia, Microsoft, Amazon, Meta, Apple et Alphabet contribuent à près de la moitié de la performance de l'indice.

D'un point de vue sectoriel global sur l'année glissante, les secteurs de la Technologie, des Services de communication et les Financières ont été les plus recherchés. Les deux premiers ont été portés par la thématique d'hyper croissance de l'Intelligence Artificielle (le chiffre d'affaires de Nvidia a plus que doublé sur l'année fiscale 2024, et devrait encore doubler sur l'année fiscale 2025), tandis que les Financières ont bénéficié du contexte de taux longs. A l'inverse, les secteurs à durée longue comme l'Immobilier, les Services aux collectivités ont le moins bien performé, ainsi que la Consommation de base (baisse du pricing power, des volumes et rotation sectorielle des investisseurs vers la Technologie).

L'écart de performance de -0.8% s'explique principalement par sa sous pondération en valeurs Financières, le secteur réalise une performance +27% sur la période. Certaines valeurs ont fortement progressé : JPMorgan +45% ; Bank of America +45%. Également, le secteur de la Santé a bien performé notamment grâce à certaines valeurs spécifiques : Eli Lilly +97% ; Novo Nordisk +84%.

A l'inverse, le fonds a bénéficié d'un effet de sélection positif dans le secteur de l'Industrie sur la période : Rolls-Royce +206% ; Axon +53% ; Safran +39% et Fuji Electric +49%. Également, la surpondération du secteur de la Technologie a fortement contribué à la performance du fonds. Certaines valeurs affichent de fortes progressions sur leur période de détention : Micron +113% ; CyberArk +71% ; Lam Research +70% ; Splunk +48%.

A fin juin 2024, l'exposition aux actions du fonds s'élève à 95%.

INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET PLACEMENTS COLLECTIFS DU GROUPE

Nous n'avons effectué aucune opération sur les titres des sociétés du Groupe.

Nous vous informons que nous pouvons avoir recours aux OPC du Groupe, tant au niveau des placements monétaires que des placements actions / obligations... en fonction des allocations d'actifs décidées, et, dans le cadre de la gestion courante du solde de trésorerie, des OPC du Groupe ont été utilisés.

Fonds gérés par le Groupe La Française détenus en portefeuille au 28/06/2024

RAS

LFIP TREND PREVENTION

EVENEMENTS SUR L'EXERCICE

Changements significatifs dans la vie du fonds

DATE	OBJET
29/12/2023	↳ Ajout du mécanisme de plafonnement des rachats / Pas d'ajout de mécanisme de swing pricing (Avis internet le 22 décembre 2023) ↳ Modification du paragraphe « Choix des intermédiaires financiers » afin de refléter le risque potentiel de conflit d'intérêt entre LFAM et le Crédit Industriel et Commercial lié à la prestation d'intermédiation confiée au Crédit Industriel et Commercial à compter du 1^{er} janvier 2024.

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

Voici les principaux mouvements intervenus au cours de la période :

Type transaction	de	Isin	Nom de l'instrument	Type d'instrument	Quantité	Montant	Devise
Achat		FR0010609115	La Française Trésorerie ISR - Part I	Fonds	7,00	-774 192,58	EUR
Achat		US0378331005	Apple Computer Inc	Action	3 419,00	-587 871,45	EUR
Achat		FR0010609115	La Française Trésorerie ISR - Part I	Fonds	5,00	-547 315,90	EUR
Achat		FR0010609115	La Française Trésorerie ISR - Part I	Fonds	3,50	-392 266,56	EUR
Achat		FR0010609115	La Française Trésorerie ISR - Part I	Fonds	3,40	-379 717,92	EUR
Vente		FR0010609115	La Française Trésorerie ISR - Part I	Fonds	-5,20	582 928,94	EUR
Vente		US6974351057	Palo Alto Networks Inc	Action	-1 907,00	525 388,04	EUR
Vente		FR0010609115	La Française Trésorerie ISR - Part I	Fonds	-3,30	362 869,85	EUR
Vente		FR0010609115	La Française Trésorerie ISR - Part I	Fonds	-3,00	332 881,92	EUR
Vente		US5128071082	Lam Research Corp	Action	-544,00	312 583,68	EUR

Techniques de gestion efficaces

A la date d'arrêt, le fonds a eu recours à des techniques de gestion efficaces pour 0,00 EUR.

Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré au 28/06/2024

Garantie	Montant	Devise	Contrepartie	Type	Sous-jacent
-	0,00	-	-		

Les contreparties des opérations de gré à gré seront des contreparties de type établissement bancaire de premier rang domicilié dans des pays membres de l'OCDE.

Des informations complémentaires concernant ces opérations figurent à la rubrique frais et commissions du Prospectus.

METHODE DE MESURE DU RISQUE GLOBAL

Le fonds applique la méthode Engagement.

SELECTION DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services du Groupe LA FRANÇAISE, s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation, Middle-Office et Contrôle Interne.

Best Selection

Le Groupe LA FRANÇAISE, conformément à la réglementation en vigueur, a mis en œuvre une politique lui permettant de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour les OPC sous gestion.

Cette politique sélectionne en fonction de chaque classe d'instruments (actions, produits de taux, dérivés, etc...) les Intermédiaires Financiers auprès desquels les ordres seront transmis pour exécution en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs.

Pour plus de détails, la politique d'exécution des ordres est disponible sur le site Internet de la Société : www.la-francaise.com.

Commissions de courtage partagées

Une convention de partage des commissions de courtage a été mise en place dans le cadre de la gestion.

Rapport relatif aux frais d'intermédiation

Ce rapport est consultable à l'adresse suivante : www.la-francaise.com.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

Les commissions de mouvements éventuellement perçues sont réparties comme suit : à hauteur de 100% pour la Société de Gestion. Non auditées par le Commissaire aux Comptes.

RETROCESSION SUR FONDS

L'intégralité des rétrocessions perçues sur les sous-jacents est reversée au fonds.

FRAIS DE GESTION VARIABLES

Les commissions de gestion ne sont pas calculées à partir de composantes complexes.

CONFLITS D'INTERETS

I - Cadre général

Conformément à ses principes et aux dispositions réglementaires, la société de gestion privilégie les intérêts de sa clientèle avec l'objectif de prévenir toute situation de « conflits d'intérêts ». Des moyens sont mis en œuvre de manière à éviter que la présence d'intérêts différents à un moment donné ne contrarie la réalisation de cet objectif.

- Il est veillé notamment à ce que la primauté des intérêts de la clientèle soit pleinement respectée. Des règles précises définissent les conditions dans lesquelles la commercialisation doit être effectuée. Fondée sur la connaissance du Client et de ses attentes, l'offre commerciale comprend en particulier une information détaillée sur les caractéristiques des OPC proposés et sur les caractéristiques de gouvernance produits (directive MIFID II) de ces derniers.
- Les OPC proposés par la clientèle sont traités avec équité sans qu'il soit accordé d'avantages particuliers à l'un au détriment d'un autre. Plus généralement, les collaborateurs doivent exercer leurs fonctions avec honnêteté, diligence et loyauté, conformément aux dispositions régissant la société de gestion en matière de déontologie. Les intérêts de la clientèle prévalent que ce soit par rapport aux intérêts personnels des collaborateurs ou aux intérêts propres de l'entité à laquelle ils appartiennent.
- La prééminence des intérêts de la clientèle implique également que certains métiers soient exercés avec l'indépendance et la confidentialité nécessaires. L'organisation par grandes lignes de métiers a notamment pour objet d'y répondre. Des procédures dites de « Muraille de Chine » dont le but est d'éviter la circulation induite d'informations confidentielles ou privilégiées participent à ce dispositif.
- Les collaborateurs qui en raison de leurs fonctions sont plus particulièrement exposés à se trouver en situation de conflits d'intérêts ou à détenir des informations confidentielles ou privilégiées sont soumis de leur côté à des obligations spécifiques pour les opérations qu'ils souhaitent réaliser à titre personnel sur les instruments financiers.
- La société de gestion a mis en place un dispositif visant à identifier, prévenir et gérer les éventuels conflits d'intérêts. Les services de contrôle sont chargés de veiller à la bonne application des mesures prises à cet effet et des dispositions réglementaires qui s'y rapportent dont celles concernant l'information de la clientèle.

II - Principales modalités d'application

L'identification des éventuels conflits d'intérêts

Une cartographie a été établie afin d'identifier les éventuels conflits d'intérêts qui pourraient se produire directement ou indirectement entre les différentes activités exercées ou entre des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ces conflits d'intérêts sont ceux qui peuvent se présenter entre, d'une part, les prestataires eux-mêmes, les personnes placées sous leur autorité ou agissant pour leur compte ou toute autre personne directement ou indirectement liée à eux par une relation de contrôle et, d'autre part, leurs clients, ou bien entre deux clients, lors de la fourniture de tout service d'investissement ou de tout service connexe ou d'une combinaison de ces services.

Pour la réalisation de cette cartographie, l'identification des éventuels conflits d'intérêts s'est appuyée sur les textes réglementaires et sur le respect des principes rappelés ci-dessus en matière de primauté des intérêts de la clientèle, d'équité dans le traitement des clients, de séparation des métiers et d'indépendance des fonctions.

La prévention des éventuels conflits d'intérêts :

La prévention des éventuels conflits d'intérêts se fonde sur les principales mesures suivantes :

- Des dispositions matérielles visant à éviter toute interférence inappropriée entre activités (locaux séparés, habilitations spécifiques, règles en matière de conservation et de transmission de l'information)
- Une organisation adaptée au sein des services eux-mêmes (en particulier avec un rattachement hiérarchique correspondant aux fonctions exercées)
- Des procédures visant notamment à rappeler la primauté des intérêts de la clientèle dans la gestion et la commercialisation des OPC, à prévenir la circulation induite d'informations, à formaliser les règles applicables en matière de déontologie, à préserver l'indépendance des fonctions qui le nécessitent
- Des contrôles réguliers sur l'application de ces règles et procédures

La gestion des éventuels conflits d'intérêts :

Les conflits d'intérêts potentiels ou existants sont répertoriés et des dispositions adéquates sont mises en place pour en assurer la résolution.

Dans le cas où les mesures prises ne suffiraient pas pour garantir, avec une certitude raisonnable, que le risque de porter atteinte aux intérêts du Client soit écarté, ce dernier en serait informé conformément aux dispositions réglementaires.

POLITIQUE DE REMUNERATION

Filiale de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (principal actionnaire), Crédit Mutuel Asset Management bénéficie en raison de cette appartenance aux ressources et à la solidité financière de [Crédit Mutuel Alliance Fédérale](#), groupe mutualiste attaché au respect des valeurs et de l'éthique qui sont les siennes.

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le **comité des rémunérations** de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

LFIP TREND PREVENTION

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2024, le total des rémunérations brutes globales versées aux 272 collaborateurs présents sur l'exercice 2023 s'est élevé à 19 567 127 € dont 1 206 600 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 750 362 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

DISTRIBUTIONS ET INFORMATIONS FISCALES

Eligibilité au quota d'investissement de 25 % - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE)

Ce fonds est investi à moins de 25 % en produits dont les revenus, profits et assimilés proviennent de sommes qualifiées de créances.

Pourcentage titres ou droits éligibles au PEA / PEA PME – Part éligible à l'abattement de 40%

Le fonds a en portefeuille 22,78% de titres ou droits éligibles au PEA/PEA PME.

La part éligible à l'abattement de 40 % est de : 153438,42 €.

Indication des données chiffrées relatives aux dividendes versés au cours de la période après déduction des impôts

Aucun dividende n'a été versé au cours de la période.

DROIT DE VOTE

L'exercice des droits de vote attachés à la qualité d'actionnaire est assuré librement, en toute indépendance.

A réception des informations et documents des émetteurs, de leur mandataire ou du dépositaire, le gestionnaire donne pouvoir au Président de la société, utilise le vote par correspondance ou participe aux assemblées, selon la position qu'il a adoptée en considération de l'intérêt des porteurs.

Le rapport des droits de vote est disponible à l'adresse suivante : www.la-francaise.com dans la rubrique « Actualités réglementaires ».

INFORMATIONS SPECIFIQUES

Mesure des risques

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

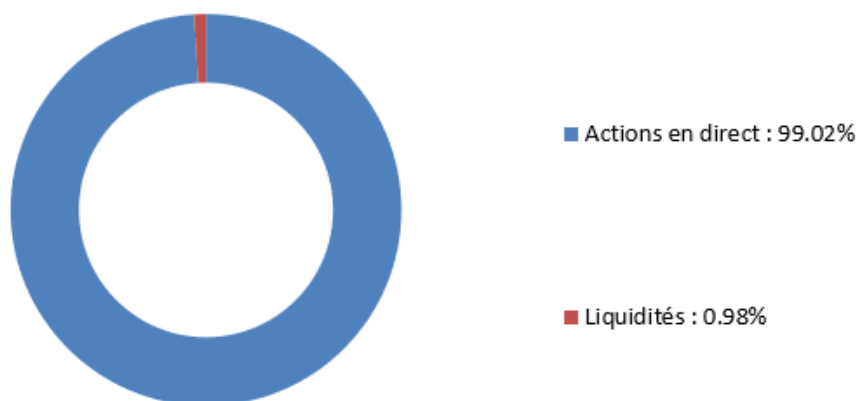
INFORMATIONS RELATIVES À LA DURABILITÉ

Ce fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable, et ne promeut pas de caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance. En application du règlement Taxonomie, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

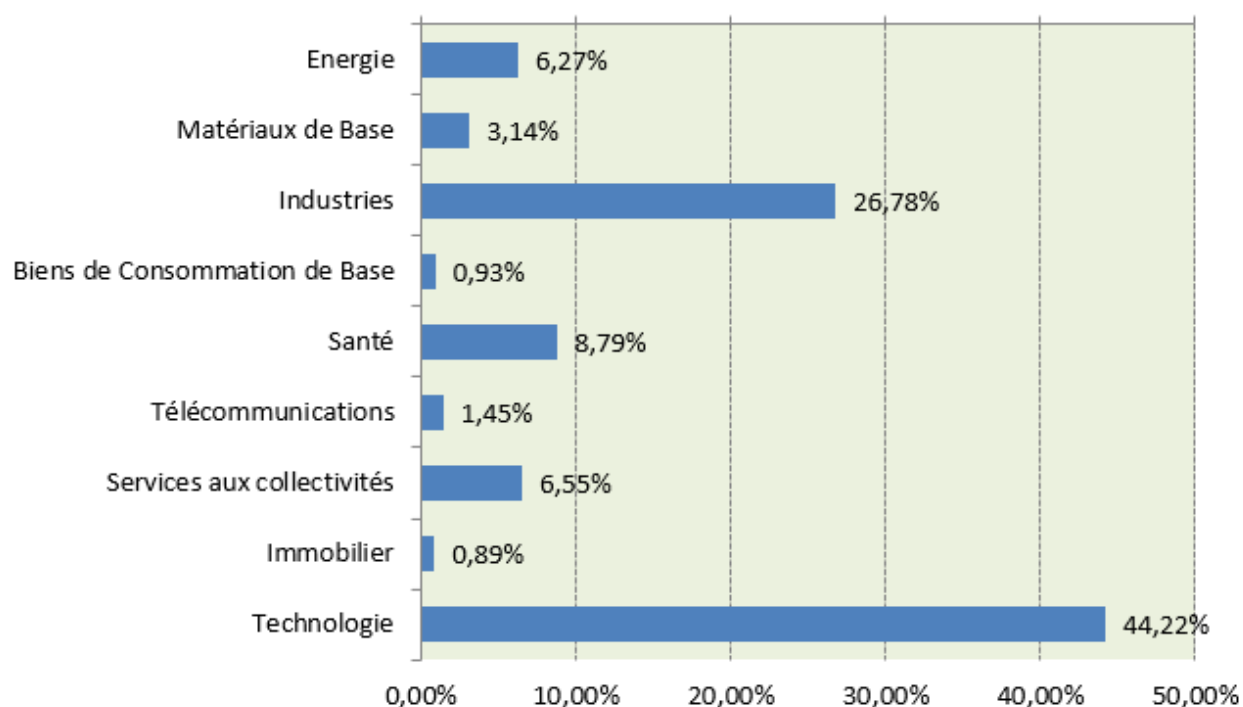
OPERATIONS DE CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES ET TRS

Le fonds n'a pas eu recours à des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres au cours de l'exercice.

Structure du portefeuille en % de l'actif net



Répartition sectorielle en % de l'actif



Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs

Document non audité par le Commissaire aux Comptes.

Comptes annuels

« audités par le Commissaire aux Comptes »

LA FRANCAISE INFLECTION POINT TREND PREVENTION

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Credit Mutuel Asset Management

4, rue Gaillon
75002 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 juin 2024

LA FRANCAISE INFLECTION POINT TREND PREVENTION

Fonds Commun de Placement
Société de Gestion :
Credit Mutuel Asset Management
4, rue Gaillon
75002 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 juin 2024

Aux porteurs de parts du FCP LA FRANCAISE INFLECTION POINT TREND PREVENTION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LA FRANCAISE INFLECTION POINT TREND PREVENTION constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 28 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

Bilan actif

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	13,489,716.86	12,376,274.52
Actions et valeurs assimilées	13,489,716.86	11,855,536.54
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	13,489,716.86	11,855,536.54
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	-	520,737.98
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	520,737.98
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	151,715.80	9,714.16
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	151,715.80	9,714.16
Comptes financiers	97,895.41	277,545.33
Liquidités	97,895.41	277,545.33
TOTAL DE L'ACTIF	13,739,328.07	12,663,534.01

Bilan passif

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Capitaux propres	-	-
Capital	10,728,811.05	11,839,839.39
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	2,957,496.47	855,808.21
Résultat de l'exercice (a,b)	-62,801.67	-286,443.72
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	13,623,505.85	12,409,203.88
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	102,402.86	254,330.13
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	102,402.86	254,330.13
Comptes financiers	13,419.36	-
Concours bancaires courants	13,419.36	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	13,739,328.07	12,663,534.01

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
 Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	150,478.85	133,175.78
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	6,051.02	3,753.14
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	609.91	36.92
TOTAL I	157,139.78	136,965.84
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-673.23	-217.34
Autres charges financières	-7,469.74	-16,013.17
TOTAL II	-8,142.97	-16,230.51
Résultat sur opérations financières (I + II)	148,996.81	120,735.33
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-217,545.81	-423,509.70
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	-68,549.00	-302,774.37
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	5,747.33	16,330.65
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	-62,801.67	-286,443.72

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

LFI TREND PREVENTION

Cas particulier : Floor : ces options sont valorisées par des contreparties tierces à partir d'un modèle d'actualisation Marked-to-market basé sur une volatilité et une courbe de taux de marché vérifiées par le gérant et pris à la clôture du marché chaque jeudi.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Frais de gestion financière

- 1.527 % TTC maximum pour la part I
- 2.253 % TTC maximum pour la part P

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais administratifs externes à la société de gestion

- 0.147 % TTC maximum pour la part I sur la base de l'actif net
- 0.147 % TTC maximum pour la part P sur la base de l'actif net

Frais de recherche

Les frais de recherche sont provisionnés sur chaque VL sur la base d'un montant communiqué par la société de gestion.

En l'absence de compte spécifique prévu par la réglementation, ces frais seront enregistrés dans la rubrique "autres charges financières" dans le compte de résultat.

Commission de surperformance

La part variable des frais de gestion représentera 23,92% TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du Fonds et celle de l'indice MSCI World libellé en euros. Ces frais de gestion variables sont plafonnés à 2,392% TTC de l'actif net moyen.*

* l'actif net moyen correspond à la moyenne des actifs du fonds et est calculé depuis le début de la période de référence de la commission de performance, retraité des provisions de frais de gestion variables.

Un pourcentage des frais de gestion peut être versé pour rémunérer les commercialisateurs et distributeurs, sous réserve de la réglementation applicable.

LFIP TREND PREVENTION

Commission de surperformance :

La Société de gestion recevra, s'il y a lieu, une commission de surperformance lorsque la performance du fonds sera supérieure à celle de l'indice de référence, qu'il ait enregistré une performance positive ou négative. La commission de surperformance, applicable à une catégorie d'action donnée est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence.

L'actif valorisé du fonds s'entend comme la quote-part de l'actif, correspondant à une catégorie de part, évaluée selon les règles de valorisation applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels correspondant à ladite catégorie de part.

L'actif de référence représente la quote-part de l'actif du fonds, correspondant à une catégorie de part donnée, retraitée des montants de souscriptions/rachats applicable à ladite catégorie de part à chaque valorisation, et valorisée selon la performance de l'indice de référence retenu.

L'indice de référence retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est l'indice MSCI World libellé en euro, dividendes nets réinvestis (code Bloomberg : MSDEWIN Index)

La période de référence de la performance correspond :

du 1er jour de bourse de juillet au dernier jour de bourse de juin de l'année suivante.

Fréquence de prélèvement :

La commission de surperformance est prélevée, au profit de la société de gestion dans le mois qui suit la fin de la période de référence. En aucun cas la période de référence de la part du fonds ne peut être inférieure à un an.

Méthode de calcul de la commission de surperformance :

A compter du 1er juillet 2022 une commission de surperformance n'est perçue qu'après compensation des sous-performances du fonds par rapport aux performances de l'indice de référence sur les 5 dernières années.

• Pendant la période de référence :

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion représentera 23,92% TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs plafonnés à 2.392 % de l'actif net moyen.

- Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative, par ailleurs une reprise de provision sera effectuée à chaque calcul de la valeur liquidative dès lors que la performance quotidienne du fonds sera inférieure à celle de l'actif de référence. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des provisions antérieures.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre d'actions rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

• A la fin de la période de référence :

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion provisionnée au cours de la période de référence est définitivement acquise à la société de gestion.

- Si l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle (hors quote part acquise à la société de gestion lors de rachat durant la période de référence). A compter du 1er juillet 2022, la période de référence sera prolongée d'une année supplémentaire, dans une limite de 5 ans maximum. En effet, toute sous-performance au cours de la période de référence doit être rattrapée avant de pouvoir à nouveau provisionner des frais de surperformance dans l'action. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Rétrocession de frais de gestion

Néant.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

Part I : Capitalisation

Part P : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées

Part I : Capitalisation

Part P : Capitalisation

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Actif net en début d'exercice	12,409,203.88	11,306,415.64
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	95,700.18	103,402.94
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-1,365,000.16	-1,159,242.59
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3,174,148.32	901,846.59
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-72,405.07	-54,832.66
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	12,392.45	13,873.53
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-24,867.48	-
Frais de transaction	-48,540.34	-17,607.93
Différences de change	73,474.15	61,951.24
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-562,051.08	1,556,171.49
Différence d'estimation exercice N	4,691,648.62	5,253,699.70
Différence d'estimation exercice N-1	-5,253,699.70	-3,697,528.21
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-68,549.00	-302,774.37
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	13,623,505.85	12,409,203.88

Complément d'information 1

	Exercice 28/06/2024
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 28/06/2024	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe P (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	64.000	
Nombre de titres rachetés	400.366	
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	28	
Nombre de titres rachetés	428	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe P (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	18,731.96	2.39
Commissions de surperformance	57.22	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	197,309.77	1.66
Commissions de surperformance	1,450.63	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	3.77	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 28/06/2024
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	148,844.09
Coupons à recevoir	2,871.71
TOTAL DES CREANCES	151,715.80
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	27,118.15
Autres créditeurs divers	75,284.71
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	102,402.86

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 28/06/2024
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

LFIP TREND PREVENTION

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	97,895.41
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	13,419.36
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LFIP TREND PREVENTION

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	97,895.41	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	13,419.36	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD	GBP	CHF	JPY	SEK
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	8,858,709.16	731,743.22	426,826.39	238,322.42	205,054.61
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	2,871.70	68,667.87	-	0.01	-
Comptes financiers	-	6,024.58	7,421.69	-	1,690.22
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	74,692.45	-	-	-
Comptes financiers	-13,419.36	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe P (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-9,009.45	-21,262.66
Total	-9,009.45	-21,262.66
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-9,009.45	-21,262.66
Total	-9,009.45	-21,262.66
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	184,565.01	52,669.97
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	184,565.01	52,669.97
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	184,565.01	52,669.97
Total	184,565.01	52,669.97
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

LFIP TREND PREVENTION

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-53,792.22	-265,181.06
Total	-53,792.22	-265,181.06
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-53,792.22	-265,181.06
Total	-53,792.22	-265,181.06
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/06/2024	Exercice 30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2,772,931.46	803,138.24
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	2,772,931.46	803,138.24
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2,772,931.46	803,138.24
Total	2,772,931.46	803,138.24
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe P (Devise: EUR)

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	135.31	160.99	147.75	176.25	212.72
Actif net (en k EUR)	756.59	639.73	650.32	761.24	847.20
Nombre de titres					
Parts C	5,591.498	3,973.587	4,401.478	4,319.037	3,982.671

Date de mise en paiement	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	7.77	2.23	4.96	12.19	46.34
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-1.82	-2.10	-2.43	-4.92	-2.26

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

LFIP TREND PREVENTION

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	2,139.31	2,564.11	2,370.12	2,843.04	3,455.85
Actif net (en k EUR)	11,761.96	12,848.79	10,656.09	11,647.96	12,776.30
Nombre de titres					
Parts C	5,498	5,011	4,496	4,097	3,697

Date de mise en paiement	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	123.05	35.46	79.21	196.03	750.04
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-12.65	-16.67	-19.91	-64.72	-14.55

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 28 Juin 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				13,489,716.86	99.02
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé				13,489,716.86	99.02
ABBOTT LABORATORIES	1,919.00	103.91	USD	186,053.92	1.37
ADVANCED MICRO DEVICES	881.00	162.21	USD	133,339.87	0.98
ALBEMARLE CORP	1,134.00	95.52	USD	101,068.05	0.74
ALPHABET INC-CL C	2,316.00	183.42	USD	396,361.76	2.91
AMERICAN WATER WORKS CO INC	1,057.00	129.16	USD	127,382.43	0.94
APPLE INC	3,419.00	210.62	USD	671,900.89	4.93
ASML HOLDING NV	307.00	964.60	EUR	296,132.20	2.17
ASSA ABLOY AB-B	5,910.00	299.60	SEK	156,003.17	1.15
ASTELLAS PHARMA INC	25,841.00	1,590.00	JPY	238,322.42	1.75
AURUBIS AG	2,022.00	73.25	EUR	148,111.50	1.09
AXON ENTERPRISE INC	1,283.00	294.24	USD	352,236.92	2.59
BARRICK GOLD CORP	3,234.00	16.68	USD	50,331.81	0.37
BP PLC	61,450.00	4.75	GBP	344,412.81	2.53
CAPGEMINI SE	1,103.00	185.70	EUR	204,827.10	1.50
CHECK POINT SOFTWARE TECH	682.00	165.00	USD	104,996.50	0.77
CISCO SYSTEMS INC	3,354.00	47.51	USD	148,680.70	1.09
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	3,161.00	72.62	EUR	229,551.83	1.68
CYBERARK SOFTWARE LTD/ISRAEL	1,200.00	273.42	USD	306,138.56	2.25
DANONE	2,231.00	57.08	EUR	127,345.48	0.93
DEERE & CO	455.00	373.63	USD	158,620.62	1.16
EDP RENOVAVEIS SA	10,710.00	13.05	EUR	139,765.50	1.03
EQUINIX INC	171.00	756.60	USD	120,717.14	0.89
ERICSSON LM-B SHS	8,461.00	65.80	SEK	49,051.44	0.36
FIRST SOLAR INC	873.00	225.46	USD	183,649.71	1.35
HONEYWELL INTERNATIONAL INC	2,663.00	213.54	USD	530,587.38	3.89
INFINEON TECHNOLOGIES AG	3,630.00	34.30	EUR	124,527.15	0.91
INTEL CORP	1,526.00	30.97	USD	44,096.31	0.32
JOHNSON & JOHNSON	909.00	146.16	USD	123,964.95	0.91
LAM RESEARCH CORP	262.00	1,064.85	USD	260,313.23	1.91
LEIDOS HOLDINGS INC-W/I	1,325.00	145.88	USD	180,350.83	1.32
LOCKHEED MARTIN CORP	410.00	467.10	USD	178,689.99	1.31
MASTERCARD INC - A	946.00	441.16	USD	389,398.05	2.86
MERCK & CO. INC.	2,491.00	123.80	USD	287,740.42	2.11

Inventaire des instruments financiers au 28 Juin 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
MERCK KGAA	1,803.00	154.75	EUR	279,014.25	2.05
META PLATFORMS INC-CLASS A	565.00	504.22	USD	265,812.27	1.95
MICRON TECHNOLOGY INC	5,616.00	131.53	USD	689,220.88	5.06
MICROSOFT CORP	1,500.00	446.95	USD	625,542.34	4.59
NEOEN SA	7,503.00	37.66	EUR	282,562.98	2.07
NEWMONT CORP-CDI	3,232.00	63.47	AUD	127,825.92	0.94
NEXTRACKER INC-CL A	4,518.00	46.88	USD	197,624.30	1.45
NORDEX SE	11,284.00	11.44	EUR	129,088.96	0.95
NOVARTIS AG-REG	823.00	96.17	CHF	82,184.63	0.60
NVIDIA CORP	4,790.00	123.54	USD	552,140.52	4.05
ORACLE CORP	2,349.00	141.20	USD	309,474.04	2.27
ROCKWELL AUTOMATION INC	1,146.00	275.28	USD	294,351.18	2.16
ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC	71,891.00	4.57	GBP	387,330.41	2.84
SAFRAN SA	1,451.00	197.40	EUR	286,427.40	2.10
SAMSUNG ELECTR-GDR REG S	170.00	1,480.00	USD	234,756.24	1.72
SIG GROUP AG	6,105.00	16.45	CHF	104,280.41	0.77
SIKA AG-REG	900.00	257.20	CHF	240,361.35	1.76
SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBI	13,581.00	11.57	EUR	157,132.17	1.15
STMICROELECTRONICS NV	4,783.00	36.87	EUR	176,325.30	1.29
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	1,355.00	173.81	USD	219,745.79	1.61
VEOLIA ENVIRONNEMENT	6,635.00	27.92	EUR	185,249.20	1.36
VERISIGN INC	1,374.00	177.80	USD	227,942.34	1.67
VERISK ANALYTICS INC	817.00	269.55	USD	205,479.22	1.51
VINCI SA	1,374.00	98.38	EUR	135,174.12	0.99
Créances				151,715.80	1.11
Dettes				-102,402.86	-0.75
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				84,476.05	0.62
TOTAL ACTIF NET			EUR	13,623,505.85	100.00